

Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-10-14-14 | Affaires foncières - Cession d'un terrain rue du Pré de la Roquette au Foyer Stéphanois
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusés :

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Behec

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation du 9 septembre 2021,

Considérant :

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain à bâtir, cadastrées section BL numéros 470 et 473, situées rue du Pré de la Roquette,
- Que le Foyer Stéphonais envisage de procéder à la construction d'un nouveau siège social sur la commune et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet,
- Que la cession d'une partie de ces parcelles (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 754 m² peut s'opérer moyennant un prix de 50 € / m² HT, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et d'acte à charge de l'acquéreur,

Décide :

- De décider la cession au Foyer Stéphonais des parcelles cadastrées BL numéros 470 et 473 pour partie d'une superficie totale d'environ 3 754 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211014-lmc123780-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 octobre 2021